



## ***SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL***

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2024**

**RÉSOLUTIONS 2024-35 À 2024-39 INCLUSIVEMENT**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **13 juin 2024** à 17 heures 05, par voie d'appel conférence TEAMS.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	présidente et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	vice-président et conseiller municipal
M.	Pierre Brabant	administrateur et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Seta Topouzian	administratrice et conseillère municipale
M.	Dory Jade	administrateur et usager du transport adapté
M.	Saad Chafki	administrateur et usager du transport régulier
Mme	Mélanie Martel	administratrice indépendante
Mme	Suzanne Savoie	administratrice indépendante

### **ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Mme	Josée Roy	directrice générale
Mme	Marie-Noëlle Legault	secrétaire corporatif

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier agit à titre de présidente de l'assemblée. Mme Marie-Noëlle Legault agit à titre de secrétaire.

Mme Jocelyne Frédéric-Gauthier déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUIN 2024**

---

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2024 est déposé à l'assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par monsieur Pierre Brabant et secondée par monsieur Saad Chafki, il est unanimement résolu :

**2024-35**

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour amendé de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2024 transmis le 13 juin 2024 à 8h22.

### **ENTENTE DE DÉLÉGATION POUR LA RÉALISATION DES INTERVENTIONS EN MAINTIEN D'ACTIFS SUR LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES MÉTROPOLITAINS – APPROBATION**

---

ATTENDU QUE L'*Autorité régionale de transport métropolitain* (ARTM) a pour mission de planifier, développer, soutenir et faire la promotion du transport collectif sur l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A-33) ;

ATTENDU QUE depuis 2017, l'ARTM a délégué à la *Société de transport de Laval* (STL) par mandats ponctuels, la réalisation des interventions en maintien d'actifs sur les équipements et infrastructures qui ont un caractère métropolitain et dont l'ARTM est propriétaire sur le territoire de la Ville de Laval ;

ATTENDU QUE l'ARTM désire continuer de mettre à profit l'expertise de la STL en matière de réalisation d'interventions en maintien d'actifs sur les équipements et infrastructures métropolitains sur le territoire de la Ville de Laval et lui déléguer la réalisation des interventions en maintien d'actifs prévues en 2024-2025 et pour les années à venir via une entente pérenne ;

ATTENDU QUE la présente *Entente de délégation pour la réalisation des interventions en maintien d'actifs sur les équipements et infrastructures métropolitains* inclut un article de renouvellement automatique exception faite des annexes qui sont mises à jour annuellement, dont celle énumérant les interventions en maintien d'actifs pour l'année en cours et celle à venir (ici 2024-2025), à moins d'un avis contraire de la STL ou de l'ARTM.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2024-36**

d'approuver l'*Entente de délégation pour la réalisation des interventions en maintien d'actifs sur les équipements et infrastructures métropolitains* entre l'ARTM et la STL jointe au présent sommaire décisionnel ; et

d'autoriser la directrice générale de la STL à signer, au nom de cette dernière, cette entente.

### **REPLACEMENT DES CVAC AUX TERMINUS LE CARREFOUR ET MONTMORENCY (RÉALISATION) – (2023-P-36) – APPROBATION**

---

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de remplacement des CVAC pour les terminus Montmorency et Le Carrefour et que cinq (5) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, trois (3) entreprises ont déposé une proposition ;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise LES ENTREPRISES SERGE FORTIN INC., aux prix ci-après mentionnés.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2024-37**

d'octroyer le contrat pour des travaux de remplacement des CVAC pour les terminus Montmorency et Le Carrefour, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise LES ENTREPRISES SERGE FORTIN INC., aux coûts tels qu'indiqués au tableau joint en annexe A, toutes taxes exclues, pour faire partie intégrante de la présente résolution.

### **CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ENTRE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 5960, EN VIGUEUR DU 1ER AOÛT 2019 AU 31 JUILLET 2027 – APPROBATION**

---

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur principal des Ressources humaines, d'accepter la nouvelle convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 5960 (Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval), telle que négociée, dont copie est déposée à la présente assemblée.

**EN CONSÉQUENCE**, sur motion dûment proposée par madame Mélanie Martel et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

**2024-38**

d'approuver et d'adopter, telle que déposée à la présente assemblée, la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 5960 (Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval), pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2027, telle que déposée à la présente assemblée, et;

que les personnes suivantes soient autorisées à signer cette dernière pour et au nom de la Société de transport de Laval :

- Jocelyne Frédéric-Gauthier, présidente du conseil d'administration
- Josée Roy, directrice générale
- Jean-François Trudel, directeur principal, Ressources humaines
- Christine Gauvreau, directrice exécutive, Expérience client
- Julie Tremblay, directrice principale, Communications et expérience client
- Joëlle Chevalier, chef, relation de travail et santé sécurité, Ressources humaines
- Cara Fafard, gestionnaire, services à la clientèle, Communications et expérience client
- Nancy Lehoux, chef, rémunération globale et acquisition de talents, Ressources humaines

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Mélanie Martel, il est unanimement résolu :

**2024-39**

de lever l'assemblée à 17 h 07.

---

**Jocelyne Frédéric-Gauthier,**  
présidente

---

**Marie-Noëlle Legault, secrétaire-**  
corporatif

Résolution : 2024-37  
Tableau – Annexe A

<b>A. TERMINUS LE CARREFOUR</b>				
Description des groupes de travaux	Quantité	Unité	Prix unitaire (CAD) <small>(Excluant les taxes applicables)</small>	Prix forfaitaires (CAD) <small>(Excluant les taxes applicables)</small>
<b>1 - Conditions générales</b>				
1.01. Conditions générales (incluant sans s'y limiter: cautionnement et assurance, frais généraux incluant l'administration et profit, clôture de chantier et signalisation)	1	global	13 050,00 \$	13 050,00 \$
			<b>Sous-total:</b>	<b>13 050,00 \$</b>
<b>2- Ventilation</b>				
2.01. Démolition et démantèlement	1	global	7 450,00 \$	7 450,00 \$
2.02. Fourniture et installation des unités de ventilation	1	global	30 630,00 \$	30 630,00 \$
2.03. Distribution de CVAC et ajustements conditions existantes en ventilation	1	global	16 500,00 \$	16 500,00 \$
2.04. Calorifugeage	1	global	4 200,00 \$	4 200,00 \$
2.05. Mise en marche	1	global	600,00 \$	600,00 \$
2.06. Régulation et instrumentation	1	global	10 950,00 \$	10 950,00 \$
2.07. Moyen de levage	1	global	700,00 \$	700,00 \$
			<b>Sous-total:</b>	<b>71 030,00 \$</b>
<b>3- Électricité</b>				
3.01. Éclairage, distribution secondaire et ajustements conditions existantes en électricité	1	global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
			<b>Sous-total:</b>	<b>15 000,00 \$</b>
<b>4 - Architecture</b>				
4.01. Finitions de mur	1	global	1 400,00 \$	1 400,00 \$
4.02. Travaux en finition intérieure	1	global	5 500,00 \$	5 500,00 \$
			<b>Sous-total:</b>	<b>6 900,00 \$</b>
<b>COÛTS TOTAUX (TERMINUS LE CARREFOUR) 1+2+3+4 (excluant les taxes applicables) :</b>				<b>105 980,00 \$</b>

Résolution : 2024-37

Tableau – Annexe A

<b>B. TERMINUS MONTMORENCY</b>				
<b>Description des groupes de travaux</b>	<b>Quantité</b>	<b>Unité</b>	<b>Prix unitaire (CAD)</b> <small>(Excluant les taxes applicables)</small>	<b>Prix forfaitaires (CAD)</b> <small>(Excluant les taxes applicables)</small>
<b>5 - Conditions générales</b>				
<b>5.01. Conditions générales (incluant sans s'y limiter: cautionnement et assurance, frais généraux incluant l'administration et profit, clôture de chantier et signalisation)</b>	1	global	30 100,00 \$	<b>30 100,00 \$</b>
			<b>Sous-total:</b>	<b>30 100,00 \$</b>
<b>6- Ventilation</b>				
<b>6.01. Démolition et démantèlement</b>	1	global	8 000,00 \$	<b>8 000,00 \$</b>
<b>6.02. Fourniture et installation des unités de ventilation</b>	1	global	130 470,00 \$	<b>130 470,00 \$</b>
<b>6.03. Distribution de CVAC et ajustements conditions existantes en ventilation</b>	1	global	54 000,00 \$	<b>54 000,00 \$</b>
<b>6.04. Calorifugeage</b>	1	global	20 800,00 \$	<b>20 800,00 \$</b>
<b>6.05. Mise en marche</b>	1	global	1 200,00 \$	<b>1 200,00 \$</b>
<b>6.06. Régulation et instrumentation</b>	1	global	32 900,00 \$	<b>32 900,00 \$</b>
<b>6.07. Moyen de levage</b>	1	global	6 850,00 \$	<b>6 850,00 \$</b>
			<b>Sous-total:</b>	<b>254 220,00 \$</b>
<b>7- Électricité</b>				
<b>7.01. Éclairage, distribution secondaire et ajustements conditions existantes en électricité</b>	1	global	31 200,00 \$	<b>31 200,00 \$</b>
			<b>Sous-total:</b>	<b>31 200,00 \$</b>
<b>8 - Architecture</b>				
<b>8.01. Finitions de mur</b>	1	global	2 200,00 \$	<b>2 200,00 \$</b>
<b>8.02. Travaux en finition intérieure</b>	1	global	2 500,00 \$	<b>2 500,00 \$</b>
			<b>Sous-total:</b>	<b>4 700,00 \$</b>
<b>COÛTS TOTAUX (TERMINUS MONTMORENCY) 5+6+7+8 (excluant les taxes applicables) :</b>				<b>320 220,00 \$</b>
<b>COÛTS TOTAUX (TERMINUS LE CARREFOUR ET LE TERMINUS MONTMORENCY) A+B (excluant les taxes applicables) :</b>				<b>426 200,00 \$</b>